

Image not found or type unknown



Depot de garantie non remis en totalité

Par **sepsis**, le **19/03/2010** à **11:10**

Bonjour, après bientôt 2 mois après avoir quitté mon ancien logement, ma propriétaire s'apprête à me rendre mon depot de garantie. Son assemblée générale n'ayant lieu, à ses dires, qu'en juin, elle compte m'enlever 50 € (estimation des charges) du depot de garantie. Par la suite, elle me dit qu'elle me rendra cette somme si il s'avère que'elle m'a trop pris. Est le légal ? Dans quel sens va la loi ? Et surtout, que me conseillez vous de faire ? Merci d'avance pour votre aide.